

Règlement d'ordre intérieur



la chenille...

Introduction





Le centre de vacances est un service communal coordonné par le service Extrascolaire/Accueil Temps Libre communal, sous la responsabilité du Collège communal.


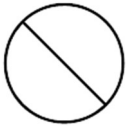




Le centre de vacances est un « service d'accueil » d'enfants durant les vacances, avec pour missions de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant la période de congés scolaires.

Réglementé par le décret « Accueil Temps Libre » (dit ATL), le centre de vacances consiste à offrir un accueil de qualité durant les congés scolaires, de manière à permettre aux parents de concilier plus facilement la vie de famille et la vie professionnelle. Il est réalisé par des professionnels reconnus et formés pour proposer un environnement favorable aux enfants, tout en respectant leur liberté de participer aux activités proposées (cf. : Temps Libre). Il ne s'agit donc pas simplement de « garder » les enfants.

Le règlement d'ordre intérieur regroupe les règles de vie qui est à destination des parents et des familles qui confient leur enfant.

Conditions d'admission

	Tous les enfants âgés de 2,5 ans à 12 ans .
	Les enfants doivent être scolarisés .
	Priorité aux personnes habitant ou fréquentant une école à Welkenraedt ou à Henri-Chapelle .
	L'inscription est obligatoire .

	Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30. Arrivée à 9h30 maximum ou sur le temps de midi (<i>entre 12h et 14h</i>). Départ dans les temps de pause (<i>entre 12h et 14h</i>) ou après 15h30.
	Les périodes de fermeture sont : <ul style="list-style-type: none"> • Les jours fériés légaux <p>➔ Le calendrier reprenant les congés est envoyé par courrier, ainsi que distribués aux nouveaux arrivants, affiché à La Chenille et publié sur le site internet de la commune de Welkenraedt, ainsi que sur le groupe Facebook.</p>
	Le lieu de l'accueil : Rue Grétry, 10 4840 Welkenraedt En été, le groupe est divisé en deux. Les enfants de 3 ^{ème} maternelle jusqu'à 6 ^{ème} primaire se trouvent au réfectoire de l'école communale de Welkenraedt, rue de l'Eglise, 6.
	La collation est prise à 9h30 et à 15h30.
	Le pique-nique se prend à 12h00. L'enfant apportera son propre pique-nique.
	Une contribution financière de 5€ / jour est demandée aux parents.

Inscription OBLIGATOIRE

Le nombre de places est limité, afin de garantir les normes de sécurité, d'encadrement et de qualité exigées par le décret dans le cadre d'un accueil de qualité, notamment prévoir le nombre d'encadrants nécessaires en fonction du nombre d'enfants présents. A titre indicatif, 1 animateur est présent pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Les **inscriptions se font à l'aide d'un formulaire en ligne** (QR Code disponible) publiés sur les réseaux sociaux (de la Chenille, des écoles et de la commune), publiés sur la page internet www.welkenraedt.be ou envoyé par mail à la demande des parents. Seuls les formulaires complétés en temps et en heure sont acceptés. Vous pouvez faire la demande via l'adresse email lachenille@4840.be. Les inscriptions débutent 3-4 semaines avant les congés. Pour ceux qui ont des difficultés avec le virtuel, des papiers sont imprimés avec le QR code à La Chenille et nous pouvons regarder ensemble pour faire l'inscription.

Afin d'offrir la possibilité à chaque enfant de bénéficier du cadre des plaines de vacances nous limiterons l'inscription du même enfant à 5 semaines sur les 7 semaines de congés d'été. Pour les autres congés, nous limitons à 1 semaine sur

les 2. Fréquenter la plaine pendant deux mois est fatiguant pour l'enfant. Il a également besoin de passer du temps avec ses parents, grands-parents, etc ...

Pour toute inscription, il est demandé aux parents de remplir une fiche signalétique et de santé avec toutes les précisions demandées pour leur enfant. Cette fiche doit être remplie sur place à « La Chenille » ou à rendre au plus tard la prochaine fois que l'enfant sera présent.

Lors d'une **nouvelle inscription**, nous demandons qu'un des deux parents se présente à l'avance à « La Chenille », ceci pour prendre connaissance des formalités et pour permettre à l'enfant d'avoir un premier contact avec les animateurs et de visualiser les locaux.

Nous accueillons également les enfants à besoin spécifiques, nous vous demandons, par ailleurs, de nous contacter avant afin de voir ce que nous pouvons mettre en place avant son accueil.

Attention

- Toutes présences réservées seront facturées si aucune annulation n'a été faite. Vous avez la possibilité d'annuler jusqu'à une semaine avant la date.
- **L'inscription sera acceptée** lorsque toutes **vos factures** en rapport avec La Chenille **seront réglées**.

Tarifs

Modalités de paiement :

Nous procédons par **facture**. Celle-ci vous est envoyée à votre domicile vers la fin du mois suivant.

Les factures sont établies **mensuellement et payables dans un délai de 30 jours date de facture**.

En cas de non-paiement, un rappel en courrier simple sera envoyé.

En cas de non-paiement à l'échéance de ce rappel, une mise en demeure par recommandé sera envoyée, majorée de frais.

Si aucun paiement n'est enregistré suite à cette mise en demeure, le dossier fera l'objet d'une procédure de recouvrement par le biais d'un huissier de Justice.

Le collège communal se réserve le droit, en cas de non-paiement des factures, de refuser toute inscription future de votre/vos enfant(s) au sein de « La Chenille »

En cas de **difficultés financières**, nous vous conseillons fortement de rencontrer la responsable de « La Chenille » afin de chercher une solution.

-> Maryline GRIGNARD, lachenille@4840.be ou 0484/19.04.05.

Le prix de la **journée complète** est fixé suivant un *tarif dégressif*.

1^{er} enfant : 5€/jour

2^{ème} enfant : 4€/jour

3ème enfant : 3€/jour

4ème enfant : 3€/jour

Il n'existe pas de tarif réduit pour les demi-journées.

« La Chenille » fournit systématiquement une **attestation fiscale** à tous les parents ayant acquitté les frais d'accueil de leur enfant. Depuis 2023, celle-ci est envoyée au SPF (en ligne) début d'année civil.

Horaires

Journées complètes : de 7h30 à 17h30.

Dans le respect de la vie privée de chacun, les parents veillent à **respecter les heures de fermeture. En cas d'empêchement ponctuel, il vous est demandé de prévenir la coordinatrice du centre de vacances.** Si les retards sont trop fréquents, une rencontre avec la responsable sera mise en place.

En cas de non-respect des horaires et sans nouvelle de votre part, nous pouvons décider de faire conduire l'enfant au poste de police le plus proche (cas extrême).

Horaires des activités :

Les journées complètes, les activités sont prévues de 10h à 12h et de 14h à 15h30. **Lors des journées complètes**, nous demandons aux parents de venir déposer leur(s) enfant(s) au plus tard pour 9h30 ou dans les moments de temps libre (entre 12h et 14h). Afin de respecter nos activités, nous vous demandons également de **ne pas venir avant 15h30 OU venir** dans les moments de temps libre (**entre 12h et 14h**).

Nous veillons à mettre en place des activités correspondant aux âges et besoins des enfants accueillis. Nous séparons les enfants en trois groupes :

- Les **petits** (accueils, M1 et M2), qui eux, ont la possibilité de faire la sieste. Nous disposons d'une vingtaine de petits lits.
- Les **moyens** (M3 et P1), eux, font des bricolages, des jeux, des sorties extérieures (plaine de jeux, balade, ...)
- Les **grands** (P2 à P6), pareil que les moyens.

Avant et après les activités, les enfants peuvent jouer librement dans la salle de jeux. De nombreux jeux sont à leur disposition (coins poupée, voiture, duplo, ...).

Renseignements pratiques

Pique-Nique et collations :

Les enfants doivent apporter leur pique-nique car nous ne préparons pas de dîner. Nous ne distribuons pas de collation, à vous d'en prévoir si vous le souhaitez. Nous vous recommandons de privilégier l'emploi de gourde avec de l'eau, boîte à tartines et collation dans le respect d'une alimentation saine et équilibrée. Votre enfant à accès à de l'eau potable à volonté au robinet.

Nous rappelons que c'est important de manger des fruits ou produits laitiers et d'éviter de manger du chocolat ou des bonbons tout le temps. Lors des journées complètes, nous faisons attention pour que les fruits soient mangés le matin et les biscuits l'après-midi, pour mieux conserver les fruits.

Nous avons un frigo à disposition pour conserver les repas amenés par les enfants, surtout en cas de fortes chaleurs.

Hygiène :

Les toilettes sont accessibles pour tous. Nous mettons un point d'honneur à ce que les enfants se lavent les mains après avoir été aux toilettes, après avoir joué dehors, avant de faire une activité cuisine, etc. Nous faisons attention aussi à ce qu'ils se débarbouillent après avoir mangé.

Nous demandons aux parents dont les enfants ne sont pas encore propres de nous apporter le nécessaire afin de pouvoir changer votre/ vos enfant(s) (lingettes, langes, vêtements de rechange).

Santé et bien-être :

Les fiches d'inscriptions / fiche santé sont accessible par tout le monde. **Une fiche récapitulative avec les allergies et/ou problème de santé** est réalisée et mise à jour régulièrement. Une trousse de secours est également à disposition.

Les parents sont invités à communiquer aux animateurs tout complément et/ou toute modification qui devrait être apporté au document remis en début d'année scolaire. Les parents portent une **attention particulière à informer** les animateurs **des éventuels problèmes de santé et/ou aux allergies** nouvellement déclarés.

Les animateurs ne sont pas habilités à donner quelque **médicament** que ce soit aux enfants en l'absence d'un **certificat médical détaillé**.

En cas **d'accident**, les parents seront immédiatement contactés par les animateurs. En cas **d'urgence** (et en l'absence rapide d'une décision parentale), l'enfant sera conduit à l'hôpital le plus proche. Il sera toujours fait appel à **l'ambulance**.

Afin d'éviter d'attraper des coups de soleil et pour la santé de votre/vos enfant(s), nous vous demandons de penser également à mettre de la **crème solaire** à votre/vos enfant(s). Nous disposons de nos pots de crèmes solaire, mais pour éviter des allergies, avoir son propre pot est conseillé.

Nous vous prions de penser à mettre **une casquette ou un chapeau** à votre/vos enfant(s) afin d'éviter les coups de chaleur. Pas d'inquiétude, nous en avons si cela est nécessaire.

Les petits ont la possibilité de faire une **sieste**. Ce n'est pas une obligation de dormir, mais bien de se coucher afin de se reposer un moment. Afin de pouvoir adapter le local pour installer les petits lits, la sieste « débute » vers 14h (13h en été), lorsque

les plus grands commencent leurs activités.

Afin de permettre aux enfants de se sentir bien, l'espace est organisé en plusieurs « coins » (le coin poupées, le coin lecture, le coin voiture, le local pour les plus grand s'ils veulent s'isoler, ...).

Une collaboration avec la Bibliothèque communale de Welkenraedt est envisageable et certains enfants pourraient se rendre dans les locaux voisins de la bibliothèque/ludothèque.

Lorsque nous sommes interpellés par le comportement d'un enfant, nous en discutons en équipe. A la fin de la journée, les parents seront toujours informés des difficultés rencontrées et nous privilégions le dialogue dans le respect mutuel pour éclaircir la situation.

Objets de la maison :

Nous demandons aux parents de veiller à ce que son / ses enfants ne prennent pas d'objet de la maison (à part son doudou, tétine, tout ce qui peut contribuer à son bien-être lors de la sieste). Si l'enfant vient à venir avec un objet, nous l'inviterons à le laisser dans son sac, si tel n'est pas le cas, le centre de vacances décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégradation.

Sécurité

- Veuillez **accompagner** votre enfant jusqu'à la **porte d'entrée** de « La Chenille » ; nous ne sommes pas responsables si vous le déposez sur le parking.
- Les enfants sont **obligatoirement** repris par les parents **dans le local** d'accueil. Aucun enfant n'est autorisé à sortir seul. Les enfants ne peuvent sortir suite aux coups de klaxon de la voiture de leurs parents, d'appels du bas de l'escalier ou de signes à la grille...
- Si votre enfant doit quitter seul « La Chenille », il faut nous donner auparavant une **autorisation écrite, datée, signée**. Sans celle-ci, les enfants resteront au sein de nos locaux. De plus, nous ne laisserons partir un enfant seul qu'à partir de la 5^{ème} et 6^{ème} année (P5/P6).
- Renseignez-vous sur les **programmes** avant de laisser venir votre enfant seul, afin d'être certain que nous sommes bien présents pour l'accueillir.
- Nous déclinons toute responsabilité pour les objets et jouets personnels apportés dans nos locaux.

Assurance

Une assurance responsabilité civile et accidents corporels est contractée par la commune pour le temps d'accueil des enfants.

Une copie de cette police est disponible pour consultation auprès de l'administration communale de Welkenraedt. Tout sinistre ou accident doit être

déclaré le plus rapidement possible afin que la compagnie d'assurances puisse être informées en temps voulu. Pour les dommages matériels occasionnés par un enfant, nous vous invitons à vous adresser à l'assurance familiale (responsabilité civile) des parents de l'enfant.

Le prix de l'assurance annuelle s'élève à 2,14€/enfant/année scolaire. Il est important que celle-ci soit payée dans les plus brefs délais afin d'assurer au mieux la sécurité de votre enfant.

Respect des personnes

Chaque usager s'engage à respecter toutes les personnes présentes sur les lieux où se déroule l'accueil (adultes et enfants), à se montrer poli et courtois, coopératif et ordonné.

L'agressivité, la violence et les débordements ne peuvent être tolérés, qu'ils soient verbaux ou physiques.

L'animateur interpellera l'enfant qui doit être réprimandé afin de le faire réfléchir sur son attitude. Il l'accompagnera dans sa transgression à la règle. Une discussion sera faite avec le parent également afin d'accompagner la situation au mieux.

Procédure (cas particuliers graves): un avertissement oral -> un avertissement écrit -> exclusion durant une période déterminée en fonction de la gravité de la situation.

Respect du matériel

Le matériel doit être respecté, manipulé avec soin et utilisé à bon escient (en rapport avec sa fonction). Un respect mutuel par rapport au matériel entreposé et aux travaux d'enfants exposés est établi entre toutes les personnes qui fréquentent « La Chenille ».

Respect de la vie privée

Avis de protection des données : La Chenille est le responsable du traitement de vos données conformément au règlement de base sur la protection des données (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et aux dispositions d'exécution correspondantes. Il n'utilise ces données que pour le but et la durée indiqués. Vos droits de la personnalité font donc l'objet d'une attention particulière.

Chaque animateur respectera son devoir de discrétion envers les informations que les parents ou les enfants lui communiqueront.

Renseignements, questions, plaintes

Si vous avez la moindre question ou besoin d'un renseignement ou que vous voulez parlez d'un problème rencontré/ d'une plainte, n'hésitez pas à contacter d'abord la responsable de l'accueil extra-scolaire, Maryline GRIGNARD au **0484/19.04.05** ou par mail « lachenille@4840.be ».

Vous pouvez également trouver des renseignements via le site internet « www.welkenraedt.be ».

Au besoin, la coordinatrice ATL (accueil temps libre), Géraldine MAZY, est aussi joignable au 087/89.91.86 ou par mail « atl@4840.be ». Elle a pour mission de veiller au bon fonctionnement des accueils sur la commune.

Accessibilités de la Chenille / Coordonnées

Centre de vacances « La Chenille » (2 lieux pendant l'été seulement):

- **Welkenraedt** : Rue Grétry, 10 4840 Welkenraedt. Contact : 0484/19.04.05

Pour accéder à La Chenille, vous pouvez vous garer sur le grand parking du centre culturel et notre local se situe à gauche de la montée pour aller vers la bibliothèque et le centre culturel.

- **Welkenraedt** : Rue de l'Eglise, 6 4840 Welkenraedt. Contact : 0484/19.04.05

Le centre de vacances, en l'été seulement, se déroule dans le réfectoire de l'école communale. Pour y accéder, vous pouvez vous garer sur le grand parking accessible dans la cour de récréation ou en vous garant dans les rues avoisinantes. Vous devez passer la barrière verte et le réfectoire se trouve tout à gauche du bâtiment.

Responsable de l'accueil extra-scolaire
« La Chenille »,

(s) Maryline GRIGNARD

L'Échevine de la Petite Enfance,

(s) Laurence XHONNEUX